

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat de territoire Cure-Yonne 2026-2030 99 ACTIONS ET 5,9 M€ POUR RESTAURER LES RIVIÈRES ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU



Le 12 mai 2026. Le Parc naturel régional du Morvan et l'agence de l'eau Seine-Normandie signent un contrat de territoire pour la période 2026-2030. Doté de 5,9 millions d'euros, il concerne 116 communes de l'Yonne, la Côte d'or, la Nièvre, et la Saone-et-Loire appartenant aux vallées de la Cure, du Cousin et de l'Yonne et leurs affluents. Il prévoit notamment 99 actions sur les rivières, sur les zones humides du Morvan, pour améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité et mieux faire face aux sécheresses et aux inondations.



COMPRENDRE LES ENJEUX DU CONTRAT

Sur ce territoire de tête de bassin versant, où naissent une grande partie des eaux de l'Yonne, la situation reste dégradée : 30 des 51 cours d'eau suivis sur le territoire ne sont pas en bon état écologique et 23 se sont dégradés depuis 2019.

Ces secteurs amont jouent un rôle déterminant pour l'ensemble des territoires situés en aval, à la fois pour la qualité de l'eau et pour la régulation des débits.



© PNRM



©Thierry Degen-Terra

Le contrat se concentre d'abord sur les cours d'eau, notamment sur la Cure et ses affluents comme le Cousin, mais aussi sur de nombreux ruisseaux de tête de bassin. Des opérations de restauration sont prévues par exemple à Cervon. De nombreux tronçons ont été modifiés au fil du temps : rectification, recalibrage, suppression de la végétation des berges mais aussi aménagements liés au flottage du bois. Les travaux consistent à remettre les cours d'eau dans leur tracé naturel, recréer des méandres, restaurer les berges et replanter des ripisylves.

L'objectif est de ralentir l'eau, améliorer sa qualité et redonner de l'espace aux milieux aquatiques.

Plus de 2,2 millions d'euros sont consacrés à ces opérations.

Les interventions portent également sur les ouvrages hydrauliques. Plusieurs actions sont prévues comme par exemple à Arleuf. Souvent liés à d'anciens usages, des ouvrages perturbent les écoulements, bloquent les sédiments et limitent la circulation des espèces.

En concertation et en accord avec les propriétaires et les riverains, **le contrat prévoit leur aménagement ou leur suppression pour rétablir la continuité écologique.**

Les étangs, très présents sur le territoire, viennent également perturber le fonctionnement naturel des cours d'eau, dont ils modifient les écoulements et réchauffent l'eau. Le contrat prévoit des actions pour adapter leur gestion et limiter leur impact.

Autre priorité forte : les zones humides du Morvan, notamment les prairies humides et les tourbières. Elles jouent un rôle central dans la régulation de l'eau. Pourtant, 86 % des zones humides évaluées sont en état altéré ou défavorable. Le contrat prévoit leur restauration sur plusieurs secteurs, comme à Saint-Prix ou Saulieu ainsi que sur les tourbières du Morvan. **L'objectif est de retrouver leur capacité à stocker l'eau et à soutenir les débits en période sèche.**

Biodiversité des têtes de bassin

La truite fario, la moule perlière ou la loutre d'Europe sont des espèces sensibles caractéristiques des têtes de bassin versant. Le territoire abrite également le chabot et la lamproie de Planer, deux espèces protégées au titre de la directive européenne Habitats Natura 2000.

Le contrat prévoit des actions de restauration des habitats et de suivi des espèces, en lien direct avec l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques.



Le programme agit aussi à l'échelle des bassins versants. Sur les versants agricoles majoritairement en cultures, les écoulements sont aujourd'hui trop rapides lors des pluies, ce qui favorise ruissellement, érosion et pollution. Les actions prévues portent sur la **plantation de haies, la restauration du bocage et de la ripisylve**. Elles visent à ralentir l'eau, favoriser son infiltration et limiter les impacts en aval, notamment sur les crues. Ce volet répond à un enjeu croissant sur le territoire, avec des épisodes de ruissellement et d'inondation plus fréquents.

Le contrat intègre également un enjeu **hydrologie**. Les épisodes d'étiage récents ont mis en évidence des tensions sur la ressource. Première étape pour une gestion quantitative durable, **un observatoire de l'hydrologie et des usages sera mis en place pour suivre les débits des petits cours d'eau**.


Le contrat prévoit également des **actions de suivi et de sensibilisation**. Il s'appuie sur une **équipe technique de 5 personnes** (4,3 équivalents temps plein) pour accompagner les collectivités, suivre les projets et animer le programme. Des actions de communication et des ateliers avec les élus seront organisés tout au long du contrat.

Un programme déjà engagé sur le territoire

Le contrat 2021-2024 a permis de réaliser 146 actions sur le bassin Cure-Yonne, avec notamment 133 hectares de zones humides et 11 kilomètres de berges restaurés, 28 ouvrages traités et 91 mares restaurées.

Ce nouveau contrat s'inscrit dans cette continuité et a pour ambition d'en amplifier les résultats.



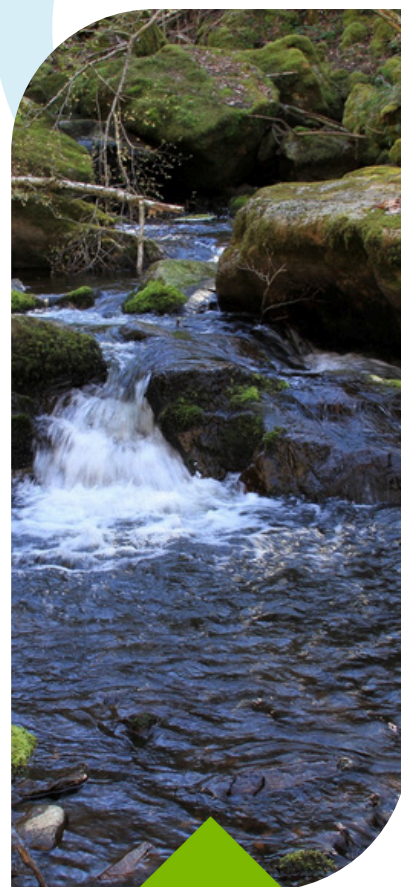
 **5,9 M€ SUR 2026-2030 - 99 ACTIONS**

© Toine du Morvan



RESTAURER LES RIVIÈRES

Remise en fond de vallée, recréation de méandres, restauration des berges et de la végétation



© PNRM

RÉTABLIR LES CONTINUITÉS

Suppression ou aménagement d'ouvrages

Actions sur les étangs

RESTAURER LES ZONES HUMIDES

Prairies humides et tourbières
Remise en eau et adaptation des pratiques



LIMITER LE RUISSELLEMENT

Haies & bocage



MIEUX GÉRER L'EAU



Suivi des débits

Observatoire hydrologie



Mobilisation du territoire

“PORTRAIT DE TERRITOIRE”

A PROPOS DE...

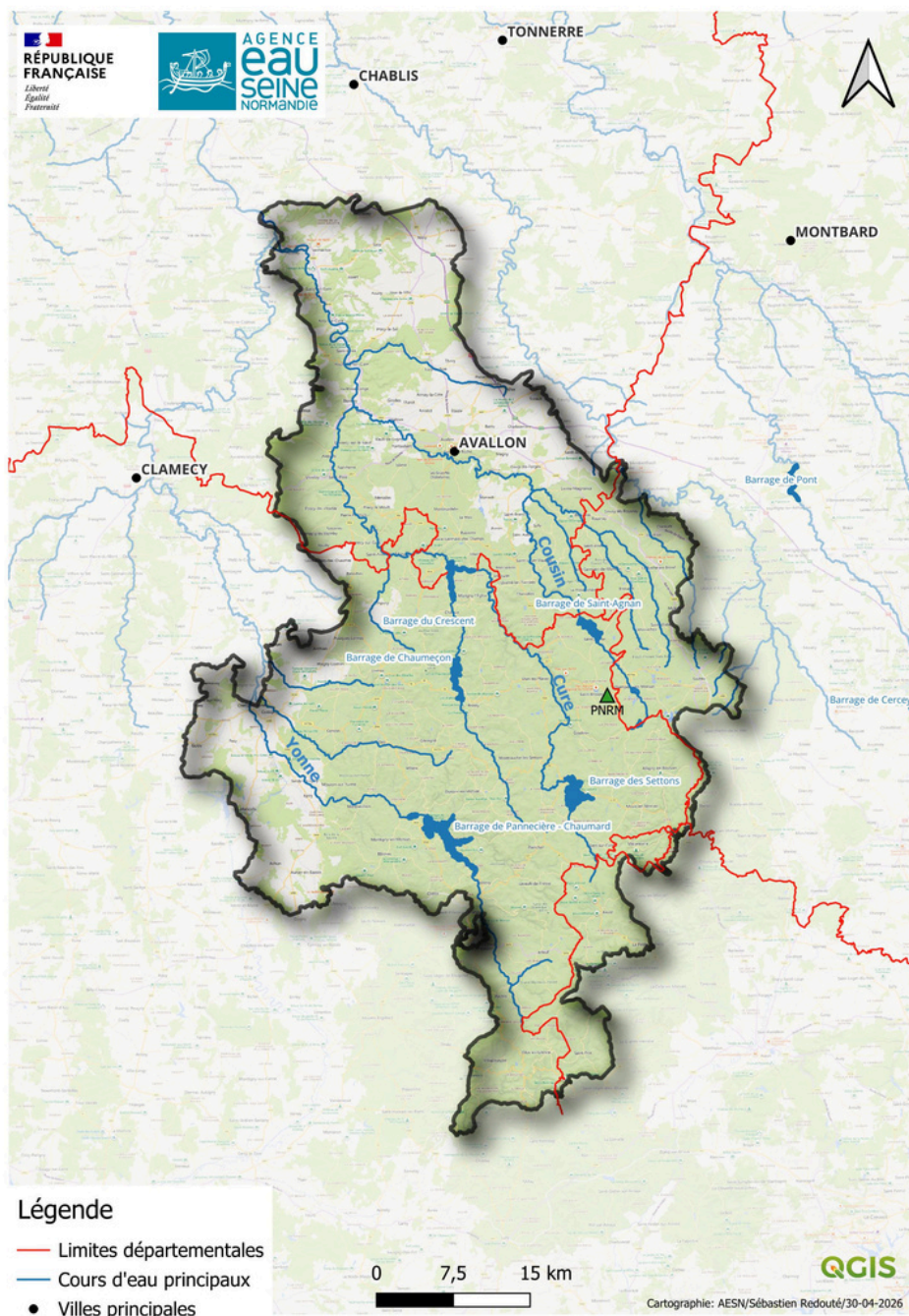
Au cœur de la Bourgogne, le **Parc naturel régional du Morvan** couvre un massif de moyenne montagne reconnu pour ses forêts, ses paysages bocagers et la densité de son réseau hydrographique. Créé en 1970, il regroupe aujourd’hui 133 communes réparties sur quatre départements (Yonne, Nièvre, Côte-d’Or et Saône-et-Loire).

Territoire de tête de bassin versant, le Morvan constitue un véritable réservoir d’eau pour la région. De nombreux cours d’eau y prennent leur source, dont ceux qui alimentent l’Yonne puis la Seine. Cette position amont en fait un territoire stratégique pour la qualité et la disponibilité de la ressource en eau.

Le Parc agit pour la préservation des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité, tout en accompagnant les collectivités locales dans leurs projets. Il intervient notamment sur les enjeux liés à l’eau, au changement climatique et à la gestion des milieux aquatiques.

Dans le cadre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), il pilote des programmes de restauration des cours d’eau, des zones humides et des bassins versants. À travers le contrat de territoire Cure-Yonne, il coordonne les actions, mobilise les acteurs locaux et assure la cohérence des interventions à l’échelle du bassin versant.

Contrat de territoire Cure-Yonne



Chiffres clés

- ◀ 3 sous-bassins versants : Yonne, Cure, Cousin
- ◀ 4 départements
- ◀ 116 communes
- ◀ 9 communautés de communes
- ◀ 48 000 habitants
- ◀ 1 700 km de cours d'eau
- ◀ 6 plans d'eau principaux
- ◀ 286 captages



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'État, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met notamment l'accent sur la sobriété en eau de tous les usages, la protection de la ressource en eau et la biodiversité.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.



www.eau-seine-normandie.fr

CONTACTS PRESSE

Syndicat Mixte du Parc
Naturel Régional du Morvan

Michaël Morel
03 86 78 79 00

Agence de l'eau
Seine-Normandie

Marie-Anne Petit
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

